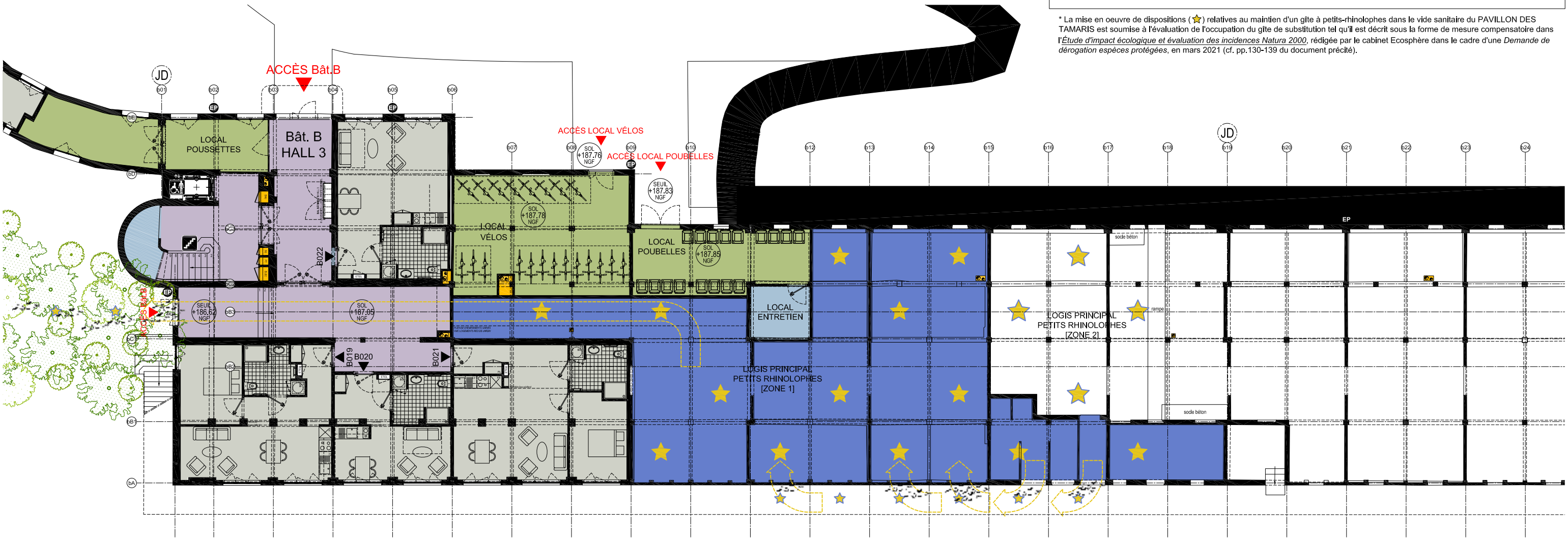


REPÉRAGE EN PLAN

LÉGENDE

- HALL D'ACCUEIL / AIRE DE DISTRIBUTION
- CIRCULATION EXTÉRIEURE PROTÉGÉE
- CIRCULATION INTÉRIEURE / DÉGAGEMENT EN PARTIES COMMUNES
- LOGEMENT
- SURFACE EXTÉRIEURE PRIVATIVE
- LOCAL ANNEXE / LOCAL D'ENTRETIEN
- LOCAL TECHNIQUE
- LOCAL COMMUN
- GÎTE PETIT-RHINOLOPHE *
- ACCÈS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES
- ENTRÉE ET IDENTIFICATION DU LOGEMENT
- ESCALIER
- ASCENSEUR
- GAINTE TECHNIQUE MONTANTE
- VENTILATION / COLONNE EU/EV
- DESCENTE EAUX PLUVIALES

* La mise en oeuvre de dispositions (★) relatives au maintien d'un gîte à petits-rhinolophes dans le vide sanitaire du PAVILLON DES TAMARIS est soumise à l'évaluation de l'occupation du gîte de substitution tel qu'il est décrit sous la forme de mesure compensatoire dans l'Étude d'impact écologique et évaluation des incidences Natura 2000, rédigée par le cabinet Ecosphère dans le cadre d'une Demande de dérogation espèces protégées, en mars 2021 (cf. pp.130-139 du document précité).



MAÎTRE D'OUVRAGE :
ASL PAVILLON DES TAMARIS
 CS 41022
 33074 BORDEAUX CEDEX

PAVILLON DES TAMARIS
 IMMEUBLE INSCRIT AU TITRE DES MH
 COMMUNE D'AINCOURT - DPT DU VAL D'OISE

MAÎTRE D'OEUVRE :
Arch-R
Architecte - Bordeaux

PERMIS DE CONSTRUIRE
PC9.2. ÉTAT PROJETÉ
 REZ-DE-JARDIN BÂTIMENT B (OUEST)

ZONE	NIVEAU	N°	IND.	DATE : FÉV.2022	PC
B	RDJ	PC9.2 .05	A	ÉCH.: 1/200	
					ttrs_pc2_arch-r_mep pc9-2-pro pl.dwg